

# CONTRAT DE PRESTATION D'AUDIT DE CERTIFICATION QUALIOPi

Valable jusqu'au 04/04/2025

Passé ce délai, la demande doit être soumise à nouveau pour être mise à jour.

Le **03/04/2025** est conclu

entre

## TIZY

SIREN : 918651688  
4 RUE DU PENSIONNAT ND DE FRANCE LA  
BRASSERIE DU DIGITAL CITE NUMERIQUE  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Représenté par Fabien Serra

Interlocuteur TIZY  
Fabien Serra  
hello@tizy.fr  
+33415460126

et

## ICPF

SIREN : 793 144 155  
123, rue Jules Guesde  
92300 Levallois-Perret  
Représenté par François GALINOU

Interlocuteur ICPF  
Mebarkia Maria  
Assistant à la certification  
mmebarkia@certif-icpf.org  
0182835647

Le présent contrat de prestation d'audit et de certification Qualiopi.

## 1. Demande

La proposition est réalisée sur la base des informations renseignées dans la demande présentée le 03/04/2025. Le calcul de la durée des audits est effectué en fonction des modalités définies dans le [Programme de certification](#).

Après signature de ce contrat, toute révision des éléments de la demande, à l'initiative du client ou suite à un constat d'audit, entrainera la révision des modalités financières et opérationnelles du présent contrat.

Pour mémoire :

- Nombre de sites : 0
- Catégorie(s) d'action :
  - Les bilans de compétences (L.6313-1 - 2°)
  - Les actions permettant de valider des acquis de l'expérience (L.6313-1 - 3°)
  - Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)
- Pré-audit : Oui
- Chiffre d'Affaires :
  - < 150 000 €
- Assurance report : Non

Contrat qualiopi Initial V1.7

- Offre : Classic
  - Date de souscription : 03/04/2025

- Le client déclare : Refus ou retrait de certification de moins de 3 mois sur les catégories demandées : Non
- Le client déclare qu'il n'a pas fait de demande auprès d'un autre organisme certificateur pour les catégories d'actions sollicitées.

## 2. Engagements

Les deux parties s'engagent dans la réalisation et la réussite d'une prestation d'audit et de certification conforme aux versions en vigueur à date des documents suivants :

- [Programme de certification Qualiopi](#)
- [Conditions Générales d'Utilisation de Service](#)

et aux clauses du présent contrat, en particulier, les modalités opérationnelles et financières.

Le client s'engage :

- à communiquer à ICPF, les documents et les informations requises par le programme de certification (cf. 2.5 du programme de certification Qualiopi). Il est entendu par les parties qu'en cas de non-communication, l'audit sera reporté aux frais du client conformément aux conditions prévues dans les CGUS.
- à communiquer le Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) de l'organisme audité avant l'émission du certificat.
- à se conformer aux évolutions du programme de certification et en particulier celles générées par les changements des textes réglementaires de référence cités dans ledit programme.
- à régler les factures selon les conditions de règlement convenues sur la plateforme Noé.
- à accepter la facturation de la majoration s'il bénéficie du statut « nouvel entrant » pour l'audit initial.

## 3. Modalités opérationnelles

	Durée	Lieu	Date
Pré-audit	0.5 jour(s)	À distance	22-04-2025 à 09:00 - 22-04-2025 à 12:30
Audit initial	1 jour(s)	Dans un tiers lieu	19-05-2025 à 09:00 - 19-05-2025 à 17:00
Émission du certificat			T
Audit de surveillance		A distance ou sur site	Entre T + 14 mois et T + 22 mois
Audit de renouvellement		Lieu de l'audit	T + 36 mois

Contrat qualiopi Initial V1.7

La durée du premier audit de surveillance est majorée d'une demi-journée si l'audit initial est effectué sous le statut « nouvel entrant ».

Le certificat Qualiopi est valable pour un cycle de 3 ans. Il est renouvelé sous réserve :

- du règlement des factures redevances
- de la non-résiliation du contrat selon les modalités spécifiées au point 5
- du résultat positif des audits

## **4. Modalités financières**

	€ HT	€ TVA	€ TTC
<b>Certification initiale Qualiopi</b>			
Élaboration	nc	nc	nc
Pré-audit	559.00	111.80	670.80
Audit initial	995.00	199.00	1194.00
Accès à la plateforme Noé (toutes les fonctionnalités)	Inclus		
Frais de déplacement	150.00	30.00	180.00
Frais techniques	195.00	39.00	234.00
Frais supplémentaires	0.00	0.00	0.00
Assurance Report	nc	nc	nc
Frais de souscription	0.00	0.00	0.00
Remise	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>1899.00</b>	<b>379.80</b>	<b>2278.80</b>
<b>Maintien de la certification Qualiopi</b>			
Redevance annuelle	<b>523.00</b>	<b>104.60</b>	<b>627.60</b>
Redevance Offre	nc	nc	nc

Total	523.00	104.60	627.60
Majoration « nouvel entrant » du premier audit de surveillance	495	99.00	594.00
<b>Moyen de paiement</b>	Aucun		

### Informations complémentaires

Ces modalités financières ne comprennent pas les éventuels audits complémentaires, demandes de modification de certificat, réalisations d'audits d'extension ainsi que les éventuels frais de déplacement des audits de surveillance et de renouvellement.

La certification initiale est facturée à la signature du présent contrat.

Le système de redevance annuelle permet de financer les frais relatifs à la surveillance et au renouvellement, audits compris, et aux prestations définies au 6.4 des CGUS. La première redevance est facturée à T+12 de la date d'émission du certificat. La majoration nouvel entrant est facturée après analyse de la demande d'audit de surveillance.

## 5. Tacite reconduction et résiliation

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature et reste valable tant qu'il n'est pas résilié par l'une ou l'autre des parties. Il est donc renouvelé par tacite reconduction d'un cycle de certification à l'autre. La résiliation doit s'effectuer conformément aux conditions prévues dans les CGUS.

TIZY  
Fabien Serra

Signature

ICPF  
François GALINOÙ

Signature

